

Réinfo Santé Suisse International

1800 Vevey
www.reinfosante.ch

Service du Médecin cantonal de Vaud
Dr Méd. Karim Boubaker
Direction générale de la santé
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Vevey, le 7 novembre 2022

Re : Campagne d'injection anti-Covid-19 « Booster » – Automne 2022

Docteur, Cher Monsieur,

Réinfo Santé Suisse International est une association regroupant des professionnels de la santé soucieux de partager des informations fiables, indépendantes et transparentes afin de participer à la promotion de la santé de la population. Nous souhaitons aborder, avec vous, certaines questions concernant la campagne d'injection anti-Covid-19 « Booster » sur le territoire vaudois compte tenu de vos fonctions et de vos responsabilités.

Tout d'abord, nous devons vous faire part de notre consternation d'apprendre que le canton recommande les rappels avec le nouveau produit bivalent Spikevax® de Moderna, dès l'âge de 16 ans ainsi que pour les femmes enceintes, malgré le fait que le fabricant indique clairement que :

« Enfants

La sécurité d'emploi et l'efficacité de Spikevax Bivalent Original / Omicron n'ont pas encore été établies chez les personnes de moins de 18 ans. Aucune donnée n'est disponible.

Le Spikevax Bivalent Original / Omicron n'est donc pas indiqué pour les personnes âgées de <18 ans.

Grossesse

Aucune étude adéquate et bien contrôlée n'a été effectuée concernant l'utilisation de Spikevax chez la femme enceinte. Les données disponibles sur le Spikevax administré aux femmes enceintes sont insuffisantes pour déterminer les risques associés au vaccin en cas de grossesse. »

<https://compendium.ch/product/1512124-spikevax-bivalent-original-omicron/mpro#MPro7350>

- Vu ce qui précède pouvez-vous nous indiquer quelle est la justification de cette recommandation ?

- Quelle personne ou/et expert est en charge de déterminer une telle recommandation ?
- Quelle(s) personne(s) est (sont) à même d'en assumer la responsabilité et celles des éventuelles conséquences tant sur le plan individuel que collectif ?
- Les informations transmises à la population ne mentionnent pas non plus l'adjuvant breveté et novateur Matrix-M™ qui est dans le vaccin à protéine Nuvaxovid® de Novavax. Pourquoi l'omission importante de ce nouveau principe actif ?

Pour rappel et ainsi que cela a été rendu public, le « vaccin » n'empêche pas d'être infecté, n'arrête pas la transmission du virus SARS-CoV-2 une fois infecté, ni ne stoppe l'émergence de variants. De surcroît, il s'agit du produit avec le plus d'effets indésirables graves et des décès enregistrés dans le monde depuis le début de l'histoire de la médecine. En temps normal, ce produit dont le rapport risque/bénéfice n'est pas favorable, aurait dû être retiré du marché depuis longtemps !

Après 224 décès et 6 006 effets graves évalués après l'injection anti-Covid-19 en Suisse, compte tenu du taux d'infection actuel et de l'immunité naturelle des personnes guéries, n'est-il pas temps de suspendre les injections et de dresser le bilan de la stratégie adoptée jusqu'ici ?

De plus, nous nous questionnons sur le fait que Pfizer-BioNTech ait caché un nombre important d'effets indésirables, déclarés déjà en février 2021, à peine dix semaines après le début de la campagne vaccinale, avec 42 086 effets indésirables dont 1 223 décès ?¹

Table 1. General Overview: Selected Characteristics of All Cases Received During the Reporting Interval

	Characteristics	Relevant cases (N=42086)
Gender:	Female	29914
	Male	9182
	No Data	2990
Age range (years): 0.01 -107 years Mean = 50.9 years n = 34952	≤ 17	175 ^a
	18-30	4953
	31-50	13886
	51-64	7884
	65-74	3098
	≥ 75	5214
	Unknown	6876
Case outcome:	Recovered/Recovering	19582
	Recovered with sequelae	520
	Not recovered at the time of report	11361
	Fatal	1223
	Unknown	9400

a. in 46 cases reported age was <16-year-old and in 34 cases <12-year-old.

Ce rapport confidentiel, partagé en vertu de la loi sur la transparence « Freedom of Information Act » aux États-Unis, contient huit pages dédiées aux effets indésirables d'intérêt particulier (AESI), dont une longue liste de troubles neurologiques et auto-immuns. On est loin des effets indésirables superficiels de courte durée communiqués au public.

¹ 5.3.6 CUMULATIVE ANALYSIS OF POST-AUTHORIZATION ADVERSE EVENT REPORTS OF PF-07302048 (BNT162B2) RECEIVED THROUGH 28-FEB-2021 <https://phmp.org/wp-content/uploads/2021/11/5.3.6-postmarketing-experience.pdf>

Ainsi que l'OFSP le dit sous le point :

**« c) Indemnité et réparation morale de la Confédération pour dommages consécutifs à une vaccination ;
Le fait que l'OFSP élabore et publie des recommandations de vaccination en collaboration avec la commission d'experts de la CFV ne justifie cependant pas une responsabilité de l'OFSP ou de la CFV, car le corps médical n'est pas tenu de respecter ces recommandations et directives. »**

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/faq-gesundheitsfachpersonen.html#2022683702>

Dans ces conditions doit-on comprendre que votre responsabilité et/ou celle des médecins vaccinateurs est(sont) engagée(s) ?

Le Covid-19 est une maladie dont la létalité est faible et qui dispose de traitements efficaces et sûrs. Comme il a été enfin été reconnu, la vaccination n'arrête pas la transmission du virus et **n'offre pas la garantie d'une santé durable de la population.**

Dans ces conditions pensez vous sincèrement que les conditions exceptionnelles d'urgence de mise sur la marché sont encore remplies aujourd'hui ?

Bien qu'étayées et justifiées selon nous, nos deux demandes de moratoires, concernant cette injection expérimentale, ont été écartées, rejetées par l'OFSP et ignorées par les médecins cantonaux, alors que le nombre de victimes d'effets indésirables ne cesse d'augmenter.

Quel serait, dans une telle situation, le seuil acceptable de dommages collatéraux ?

Nous avons confiné l'ensemble de la société pour préserver du danger les personnes âgées les plus fragiles, mais lorsque des décès surviennent après cette injection, l'événement est minimisé en invoquant qu'il est normal de s'attendre à des décès aux âges avancés. Ce double discours et cette attitude sont contradictoires, et contraires au principe de précaution qui prévoit prioritairement « ne pas nuire ».

Nous vous rappelons l'obligation des autorités d'« éclairer » la population et les professionnels de la santé avec des informations précises et scientifiquement vérifiées. Il est aujourd'hui éthiquement et médicalement inacceptable d'ignorer les effets secondaires graves.

- Combien de personnes ont-elles déposé une demande de réparation à la suite de cette injection dans le canton ?

Par ailleurs, les moyens déployés et démarches entreprises pour menacer les médecins ne recommandant pas cette injection et/ou informant ouvertement leurs patients des dangers encourus, aussi bien que des bénéfices des traitements potentiels, sont contraires à la déontologie médicale et contreviennent au cadre normal de la pratique médicale.

- Dans ces conditions nous vous demandons de nous informer des arguments justifiant votre position et de nous donner l'assurance que celle-ci est fondée en l'absence de conflits d'intérêts avec ceux qui ont un avantage économique à la poursuite de cette vaccination pour ces catégories et tranches d'âges de la population mentionnées plus haut.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente ainsi que pour votre célérité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Médecin Cantonal, l'expression de nos salutations distinguées et vous garantissons que votre réponse retiendra notre plus vive attention.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Héritier', written in a cursive style.

Pour l'ONG, Delphine Héritier de Barros
Présidente de Réinfo Santé Suisse International
info@reinfosante.ch